

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 février 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Elodie GRASSOT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Annabelle DUPRET (procuration à Elodie GRASSOT), Séverine GERVY, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Isabelle VATANT (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Xavier CHOVIN

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 janvier 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2016

Le maire indique que le trésorier municipal a transmis son compte de gestion pour l'exercice 2016. Le compte présenté par Monsieur le Receveur municipal est conforme aux résultats constatés par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016.

3. Approbation du compte administratif 2016

Le maire explique que le compte administratif présenté en séance a été examiné par la commission Finances. Il précise que le compte administratif constitue le bilan financier de l'année n-1 et retrace toutes les opérations effectuées en 2016 ainsi qu'en investissement, les restes à réaliser qui retracent les dépenses et recettes engagées mais pas encore payées en 2016.

Le maire indique que l'année 2016 est un peu particulière dans la mesure où la compétence Petite enfance a été transférée au 1^{er} janvier à l'agglomération mais qu'il y a encore des recettes perçues à ce titre venant soldées les diverses prestations de la Caisse d'allocation familiale.

En fonctionnement - Dépenses

Les charges à caractère général avaient été estimées à 466 619 euros au budget. 459 067 euros ont finalement été dépensés.

Dans le détail, au compte 60621 « Combustibles », des factures d'eau ont été imputées comptablement sur ce compte alors qu'elles auraient dû l'être au compte 60611.

Au compte 61522 « Entretien des bâtiments », le dépassement de crédits s'explique essentiellement par des travaux importants sur des logements.

Au compte 61551 « Entretien du matériel roulant », les véhicules des services techniques étant vieillissant, il y a des pannes fréquentes.

Il y a par ailleurs une dépense nouvelle au compte 62876 « Versement à un groupement » qui est constituée par le coût de l'adhésion au service commun « Autorisation des droits du sol » de l'agglomération.

Elodie GRASSOT souhaite savoir pour quelle raison il a été dépensé moins que prévu au compte 6065 « Livres ». Le maire explique qu'il s'agit de livres que l'école maternelle n'a pas acheté en 2016. André KEMPF demande des explications sur la différence entre ce qui avait budgétisé et ce qui a finalement été dépensé au compte «60612 « Energie – Electricité ». Le maire répond que l'économie provient de la renégociation des contrats.

Les charges de personnel ont été globalement maintenues (809 338 euros dépensés pour 854 134 euros budgétés)

Le compte 6411 « Personnel titulaire » fait apparaître moins de dépenses que prévu notamment du fait d'un départ en retraite qui n'a pas été remplacé immédiatement et de l'absence de certains agents pour maladie. Le compte 6413, en revanche, fait apparaître que la commune a eu plus recours au personnel non titulaire notamment du fait de remplacements.

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités du maire et des conseillers ainsi que les contributions aux divers syndicats comme le Syndicat départemental d'incendie et de secours. Ainsi sur les 197 237 euros budgétés, 181 534 ont été dépensés. Le maire précise que la subvention au CCAS n'a pas été versée en 2016 mais qu'elle le sera dès l'ouverture des crédits au budget 2017. Il indique par ailleurs que les 2000 euros prévus pour le Conseil municipal enfant au compte 65742 ont fait l'objet d'une comptabilisation sur d'autres comptes en cours d'année.

Les charges financières se montent à 60 186 euros pour les 67 317 initialement prévus. Cette différence s'explique par la non-utilisation de la ligne de trésorerie et la baisse des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variable.

Il n'a par ailleurs pas été nécessaire d'utiliser la ligne des dépenses exceptionnelles.

Au total, il avait été ouvert 1 613 764 euros pour les dépenses réelles de fonctionnement et il en a été dépensés 1 523 482.

En fonctionnement - Recettes

Au chapitre 013, les atténuations de charges prévues ont été moins importantes que prévues.

Au compte 70661, il y a un fort dépassement car les recettes dues par la CAF au titre de la petite enfance étaient difficiles à estimer au moment du vote du budget. Il en est de même au compte 7478.

Au compte 70876 avaient été prévus des remboursements de l'agglomération au titre des bâtiments communaux non transférés et occupés par les services de la petite enfance. Les conventions à cet effet sont en cours d'être passées. Les recettes seront donc perçues en 2017.

Au chapitre 74, on constate une baisse continue de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Par ailleurs on trouve un manque au titre des emplois d'avenir, le montant ayant été perçu le 3 février 2017. La différence entre ce qui avait été budgétisé et ce qui a été réalisé au compte 74741 « Subventions des communes » s'explique par la convention modifiée en cours d'année 2016 entre Montemeyran, La Baume Cornillane et Ourches qui prévoit un acompte versé l'année n et un solde l'année n+1.

Au compte 7520, la fermeture de la trésorerie ainsi que l'absence de locataires dans certains logements durant la remise en état de ces locaux expliquent l'écart entre les loyers prévus et ceux qui ont été effectivement encaissés.

Le budget 2015 prévoyait ainsi 1 649 331 euros de recettes réelles de fonctionnement. Il en a finalement été touché 1 656 456.

Au total en fonctionnement, on compte un résultat de 130 227 euros auquel il faut ajouter les 242 275 euros reportés de l'exercice précédent ce qui amène à un résultat de 372 502 euros qui devront être affectés sur l'exercice 2017.

En Investissement – Dépenses

La commune a essentiellement mené des études pour les travaux à venir.

Au chapitre 16, on constate que la commune a remboursé 254 953 euros de capital sur les divers emprunts contractés.

Parmi les dépenses non affectées, on trouve au compte 202, 18 336 euros en restes à réaliser dans le cadre de l'étude urbaine des Vanets. Le compte 2111 « Terrains nus » a été mobilisé pour l'achat d'un terrain en continuité du cimetière. Au compte 21316 « Equipements du cimetière » ont été payées les dernières dépenses liées à l'espace cinéraire.

A l'opération 50 « Mairie », la réfection globale du réseau et du matériel informatique de la mairie n'a pas été réalisé mais devra être réinscrite en 2017.

L'opération 54 « Eclairage public » est à zéro du fait du passage de cette compétence à l'agglomération.

A l'opération 62 « Divers bâtiments » ont été rattachées des dépenses liées à l'achat d'un nouveau réfrigérateur pour la salle des fêtes ainsi que certains travaux sur des bâtiments locatifs.

A l'opération 68 « Groupe scolaire », le renouvellement de mobilier d'une classe en maternelle sera reporté sur l'exercice 2017. Par ailleurs la mise en place d'un nouveau portail d'entrée au groupe scolaire fait l'objet d'un reste à réaliser pour 3096 euros.

C'est à l'opération 75 « Aménagement du village » qu'avait été prévue la construction du parking du champ de foire dont les factures non acquittées en 2015 avaient été mises en reste à réaliser pour le budget 2016. Le mur longeant le chemin de Ranchi fait l'objet d'un reste à réaliser pour le budget 2017.

On trouve l'achat de petit matériel à l'opération 83 « Services techniques ».

En investissement – Recettes

Concernant le chapitre 10, il est à noter que la commune a perçu plus de taxe d'aménagement que prévu et qu'elle a perçu moins de Fonds de compensation de la TVA que prévu dans la mesure où les travaux effectués sur les immeubles de rapport n'ont pas été pris en compte.

Au chapitre 13, la commune a perçu une partie des subventions du Département y compris des acomptes sur des programmes de travaux qui n'ont pas encore commencé (aménagement du parc de la salle des fêtes).

Au total la section d'investissement est déficitaire de 399 448 euros auxquels il faut retrancher 316 855 euros d'excédent reporté de l'exercice 2015 et 33 013 euros de restes à réaliser. *In fine* la section présente un résultat déficitaire de 115 606 euros.

Le maire s'étant retiré (Isabelle VATANT lui ayant donné procuration ne prend pas part au vote), Pierre LOUETTE prend la présidence du conseil municipal et met le compte administratif aux voix. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

4. Affectation du résultat

L'excédent antérieur reporté en fonctionnement était de 242 275, 91 euros. Le résultat courant de la section de fonctionnement pour l'exercice 2016 présente un excédent de 130 226, 68 euros. La

section de fonctionnement présente donc un solde créditeur de 372 502, 59 euros à affecter au budget de 2017.

L'excédent antérieur reporté en investissement était de 316 855, 43 euros. Par ailleurs, le résultat courant de la section d'investissement pour l'exercice 2016 présente un déficit de 399 448, 07 euros. Les restes à réaliser d'investissement présentent, quant à eux, un solde de – 33 013 euros.

Le résultat à affecter étant supérieur au besoin de financement, le conseil décide à l'unanimité d'affecter 115 605, 64 euros en investissement et 256 896, 95 euros en fonctionnement.

5. Vote des subventions aux associations

Pierre LOUETTE présente les propositions formulées par la commission.

Le maire rappelle le souhait du conseil municipal de ne pas augmenter durant le mandat l'enveloppe allouée aux subventions. Il précise que ce qui est proposé par la commission correspond aux demandes des associations à l'exception de

- l'USM car l'augmentation demandée en fonctionnement n'était pas motivée par un projet spécifique
- la MJC car elle bénéficie d'une avance de trésorerie lui permettant de faire face à une année de salaires mais si d'aventure cette association venait à connaître des difficultés, la commune lui viendrait en aide.
- le Club des chênes qui demandait 5 euros par adhérent pour 113 adhérents mais seulement 60 de Montmeyran.
- la Chorale des tournesols car la demande de subvention exceptionnelle pour un pianiste avait déjà été demandée l'année précédente et acceptée. Aussi il est proposé de n'attribuer que 50% de la demande
- l'USEP : le Département s'étant désengagé de la Traversée de la Drôme à vélo, l'USEP avait demandé 1400 euros sans savoir exactement de combien elle aurait besoin. Finalement elle n'a besoin que de 1000 euros.

Olivier ROCHAS souhaite connaître le nombre d'éducateurs dans les associations sportives. Il lui est expliqué que

- l'USM compte un éducateur professionnel et dix-huit bénévoles
- le tennis compte un animateur professionnel et deux assistants moniteurs
- l'UCMV compte deux éducateurs rémunérés et dix-sept bénévoles
- le RCM compte dix-neuf bénévoles.

Le maire précise qu'Isabelle VATANT prendra en charge la question des critères d'attribution de subventions pour les associations sportives. Après en avoir délibéré, les subventions proposées sont adoptées comme suit, Claire LOROUE et Isabelle VATANT s'étant abstenues :

Associations	Précisions	Subventions 2017
Comité de jumelage		1625
Chorale des Tournesols		500
Chorale des Tournesols	Pianiste	100

Découvrir avec vous		1500
Tennis		3000
USM	fonctionnement	6000
	éducateurs	4000
Comité d'entente anciens combattants		200
MJC		3000
MJC	Achat de matériel	500
APPL		500
P.O.U.L.P.		700
Comité d'entraide du personnel communal		2000
RCM		3900
		2100
UCMV	fonctionnement	1000
	éducateurs	3000
	prix municipalité	1000
Cantine		9915
Moto Portage Sécurité		500
USEP	T.D.V	1000
Club des chênes		200
Essentiels		500
Auto loisir		150
Amicale laïque		2000
A.p.e.l ste Marie		1000
Prévention routière		120

Collège ass sportive		250
Drôme Adhère au désert		300
Comité des fêtes de Beaumont		250
Total		50810

6. Débat d'orientation budgétaire

Le maire indique que le budget de fonctionnement sera serré. Il faudra maintenir les charges à caractère général. L'ouverture d'une classe en élémentaire est une bonne nouvelle pour l'école mais cela entraînera de nouvelles dépenses. Les services municipaux sont attentifs aux consommables (papier, encre...) ; il faudra que les écoles le soient aussi.

Concernant les frais de personnel, au 1^{er} janvier 2017 a eu lieu un reclassement général et une refonte de la grille indiciaire. Par ailleurs, au 1^{er} février, il y aura une hausse du point d'indice qui sert de base au calcul des salaires. 2017 connaîtra deux recrutements : un poste à temps complet en espaces verts (en lieu et place du demi-poste existant jusque-là) et un remplacement au service administratif. Laurent TERRAIL demande si les transferts de compétence à l'agglomération n'ont pas changé la charge de travail du service administratif. Le maire explique que beaucoup de citoyens -ennes continuent à s'adresser en mairie et que c'est aux services municipaux de faire le lien avec l'agglomération.

Concernant, les recettes de fonctionnement, il ne faudra plus compter sur les retours de la CAF dans le champ de la petite enfance.

Le taux d'inflation 2016 étant de 0,6% et estimé à plus de 1% en 2017, le maire propose, après avis de la commission Finances, que, conformément à ce qui avait été annoncé durant la campagne, les taux des taxes locales soient augmentés de 0,6% pour le budget 2017, ce qui est accepté par le conseil.

En ce qui concerne les investissements, l'aménagement de l'avenue des Genceaux sera réalisé en 2017. La commune essaie d'affiner avec le Département pour connaître sa part de prise en charge de ces travaux et les subventions qu'il pourrait verser à la commune.

Par ailleurs, une personne souhaite mettre en place une maison paramédicale au sein des anciens locaux de la trésorerie. Si cela venait à se réaliser, la commune effectuerait les travaux mais les répercuteraient dans les loyers.

Dans le courant de l'année 2017, le nouveau multi-accueil ouvrira ses portes. Les locaux actuels sis place du temple seront alors désaffectés et pourront être vendus. Une estimation est en cours.

Il existe une forte demande des associations et de la commission Info com pour la mise en place d'un panneau d'affichage lumineux. Le maire demande qu'avant de l'inscrire au budget le coût exact en soit estimé ainsi que son emplacement et son fonctionnement. André KEMPF se chargera d'un groupe de travail qui établira ces éléments pour une éventuelle inscription au budget 2018.

Le budget 2017 devra également prévoir des travaux chemin et impasse de Ranchi ainsi que pour la création d'un WC public au champ de foire et l'aménagement de stationnements devant la maison du pasteur.

Laurent TERRAIL et Olivier ROCHAS souhaitent savoir si la commune devra emprunter en 2017. Le maire explique qu'il faudra faire en sorte que ce ne soit pas le cas. Il faudra prévoir un emprunt d'équilibre en souhaitant ne pas avoir à le réaliser. Toutefois si les travaux à la trésorerie

devaient être réalisés, un emprunt serait réalisé afin de répercuter auprès des locataires le montant des échéances.

7. Modification du tableau des emplois

Comme il a été indiqué précédemment, le passage à plein temps d'un poste consacré aux espaces verts se justifie en particulier par l'adoption du plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles et le passage de la commune au « 0 phyto ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification suivante du tableau des emplois :

Poste	Quotité	Grade de référence	
Agent « Espaces verts »	Temps non complet : 17,5 h	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Suppression au 31/03/2017
Agent « Espaces verts »	Temps complet	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Création au 1/04/2017

8. Exemption de loyer

Le maire indique que la pharmacie Puechaldou-Bourseau bénéficie d'un bail pour occuper un bâtiment communal. Ce bail inclut une partie commerciale et une partie d'habitation. Suite à la défectuosité de la chaudière initialement installée, elle a été remplacée. La facture acquittée par la pharmacie se monte à 11 208 euros. Laurent TERRAIL demande si la pharmacie a tout pris en charge. Le maire répond que c'est le cas.

Afin de prendre en charge une partie de ces travaux, le conseil municipal décide à l'unanimité d'exempter la pharmacie d'un loyer correspondant à 6 747 euros.

9. Ouverture de crédits en investissement

Le maire explique qu'en fonctionnement, la commune peut dépenser une partie des crédits votés en 2016 dans l'attente du vote du budget 2017. Ce n'est pas le cas en investissement. Pour cette section, il conviendrait d'ouvrir des crédits par anticipation pour l'étude urbaine des Vanets et des travaux de sécurisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits suivants :

Comptes	Crédits ouverts au budget 2016	Crédits ouverts par anticipation en 2017
202	29 554 euros	7 388 euros
075-2135	25 000 euros	6 250 euros

10. Valence Romans Agglomération – Nouveau règlement et nouvelle convention pour le service commun « Autorisation des droits du sol »

Le maire explique que suite à l'entrée de nouvelles communes au sein de ce service commun, un nouveau règlement est proposé par l'agglomération. Cette nouvelle mouture implique un changement concernant les tarifs :

	Permis de construire	Permis d'aménager	Déclaration préalable	Permis de démolir	CUa	CUB	Autorisation de travaux
Convention 2015	100 %	100 %	80 %	20 %	20 %	20 %	100 %
Convention 2017	100 %	120 %	80 %	20 %	10 %	80 %	120 %

Le maire considère que la commune ne peut pas se passer aujourd'hui de ce service. Elodie GRASSOT souhaite connaître le détail des sommes versées jusque-là. Le maire indique que pour 2016, la commune ne dispose pas encore des chiffres définitifs qui seront établis sur la base du compte administratif 2016 de l'agglomération.

Laurent TERRAIL souhaite savoir s'il y a un coût particulier en cas de contentieux. Il est précisé que le service commun ne gère pas les contentieux mais qu'à tout nouveau dépôt, il y a une nouvelle instruction et que cela est facturé par l'agglomération. Le maire rappelle que l'agglomération a mis en place un service d'architecte conseil à disposition des pétitionnaires qui permet justement de monter correctement les dossiers pour éviter les refus.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le nouveau périmètre, la modification du règlement et autorise le maire à signer tous actes afférents.

11. Compte-rendu des commissions et syndicats

André KEMPF explique que la commission Infocom souhaite mieux faire connaître la commune par une exposition durable pour présenter les singularités du village. Les thèmes retenus seront présentés dans le prochain numéro d'*A Flanc de coteau*. Une réunion aura lieu le 13 mars.

12. Questions diverses

André KEMPF indique que les horaires du bureau de poste ont changé de sorte qu'il est fermé le samedi matin. Il s'agit d'une évolution négative du service postal qui doit être condamnée. Le maire explique qu'au mois de septembre 2016, il a insisté auprès du responsable de la poste sur la nécessité de maintenir le bureau ouvert le mardi matin et le samedi matin. L'engagement avait alors été pris de communiquer les nouveaux horaires au maire avant de les entériner. Ce responsable avait demandé un nouveau rendez-vous mais les créneaux horaires proposés par le maire ne lui convenaient pas et, une semaine plus tard, les horaires étaient modifiés et affichés au bureau de poste...

Claire LOROUE considère qu'il pourrait y avoir fermeture une autre demi-journée mais en semaine. André KEMPF précise que La Poste a toujours une mission de service public et que 17 000 points postaux seront maintenus mais que parmi cela il y a des agences postales (gérées par les communes). Le maire indique qu'une motion sera proposée lors de la prochaine séance et qu'en attendant, il écrira au nom du conseil en ce sens au responsable du secteur. Laurent TERRAIL se demande s'il ne pourrait aussi y avoir un article dans *A Flanc de coteau*.

Pierre LOUETTE indique que dimanche 26 février la royal Bernard Classic passera chemin de l'Oye (3 tours).

La séance est levée à 23h30